



# Crésus Salaires

## 43 - Utiliser tipee avec Cresus Salaires

## 43 - Utiliser tipeg avec Crésus Salaires

---

### Présentation

**Tipeg** est une **plateforme RH suisse** dédiée à la gestion du temps de travail et à l'administration des ressources humaines. Conçue notamment pour les PME, elle vous permet de gérer les plannings, les timbrages, les demandes d'absence, les notes de frais, le télétravail, les documents RH, et autres données.

Vous pouvez importer dans Crésus Salaires les données enregistrées dans tipeg afin d'en automatiser la saisie et de calculer les salaires concernés. Vous pouvez ensuite transmettre les bulletins de salaire à tipeg pour qu'ils soient mis à la disposition des collaborateurs.

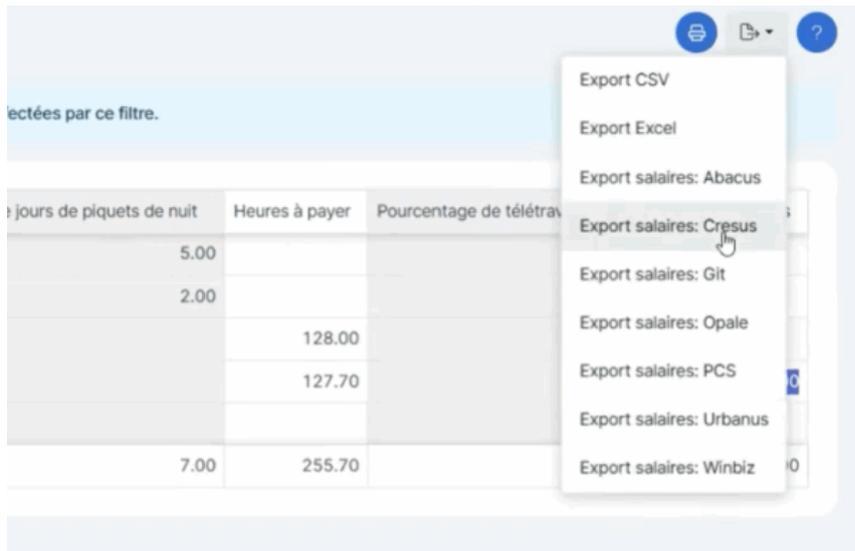
Vous pouvez importer automatiquement dans votre base de données tipeg les employés enregistrés dans votre fichier Crésus.

### Exportation depuis tipeg

Grâce à son système de timbrage, tipeg permet aux employés rémunérés à l'heure de saisir chaque jour le temps de travail effectué (plusieurs catégories peuvent être paramétrées en fonction des spécificités de l'entreprise).

Ces données sont ainsi enregistrées dans tipeg, puis peuvent être exportées – par exemple, mensuellement – au format **.csv**.

Lors de l'exportation de ces données dans tipeg, l'option *Export salaires : Crésus* est proposée :

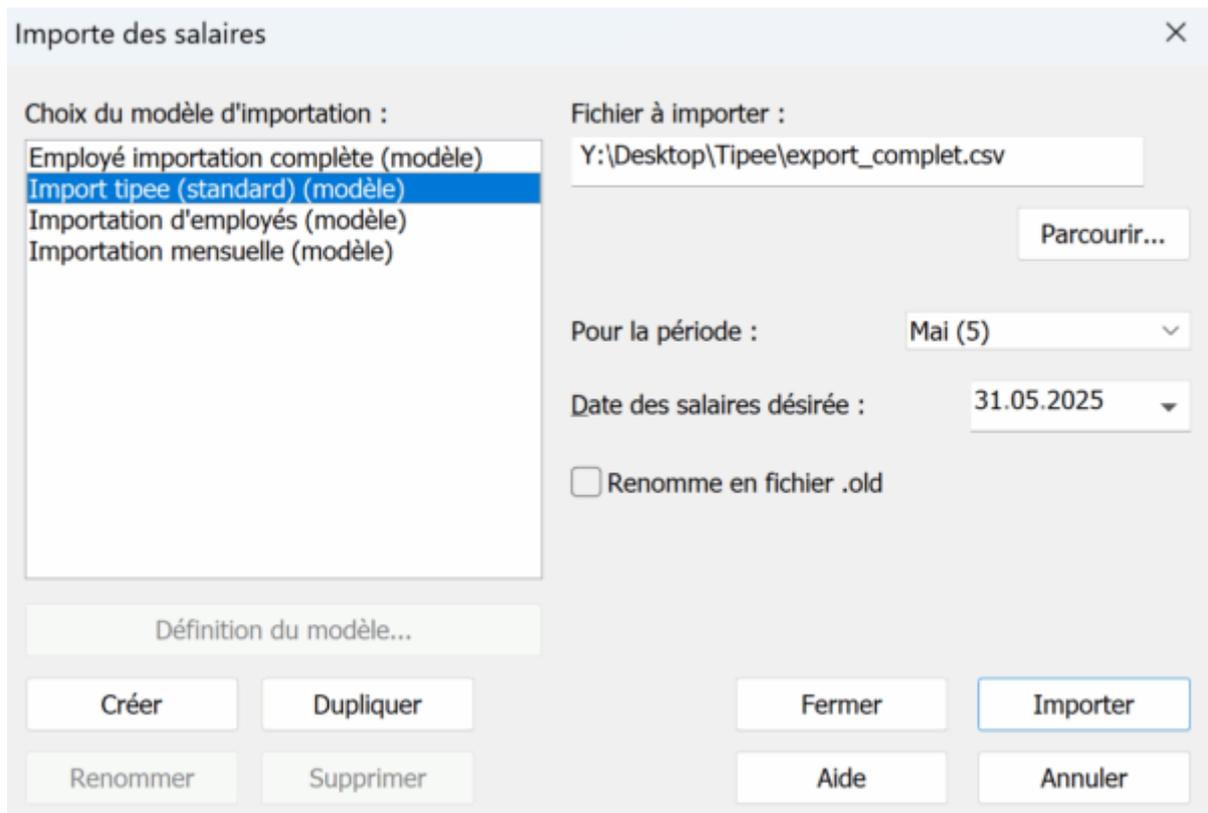


Il vous suffit de sélectionner cet export-là et d'enregistrer le fichier généré par tipee dans le dossier de votre choix.

#### Importation depuis Cresus

Depuis le tableau général de votre fichier Salaires, utilisez la commande *Employés > Importer > Import tipee (standard) (modèle)*.

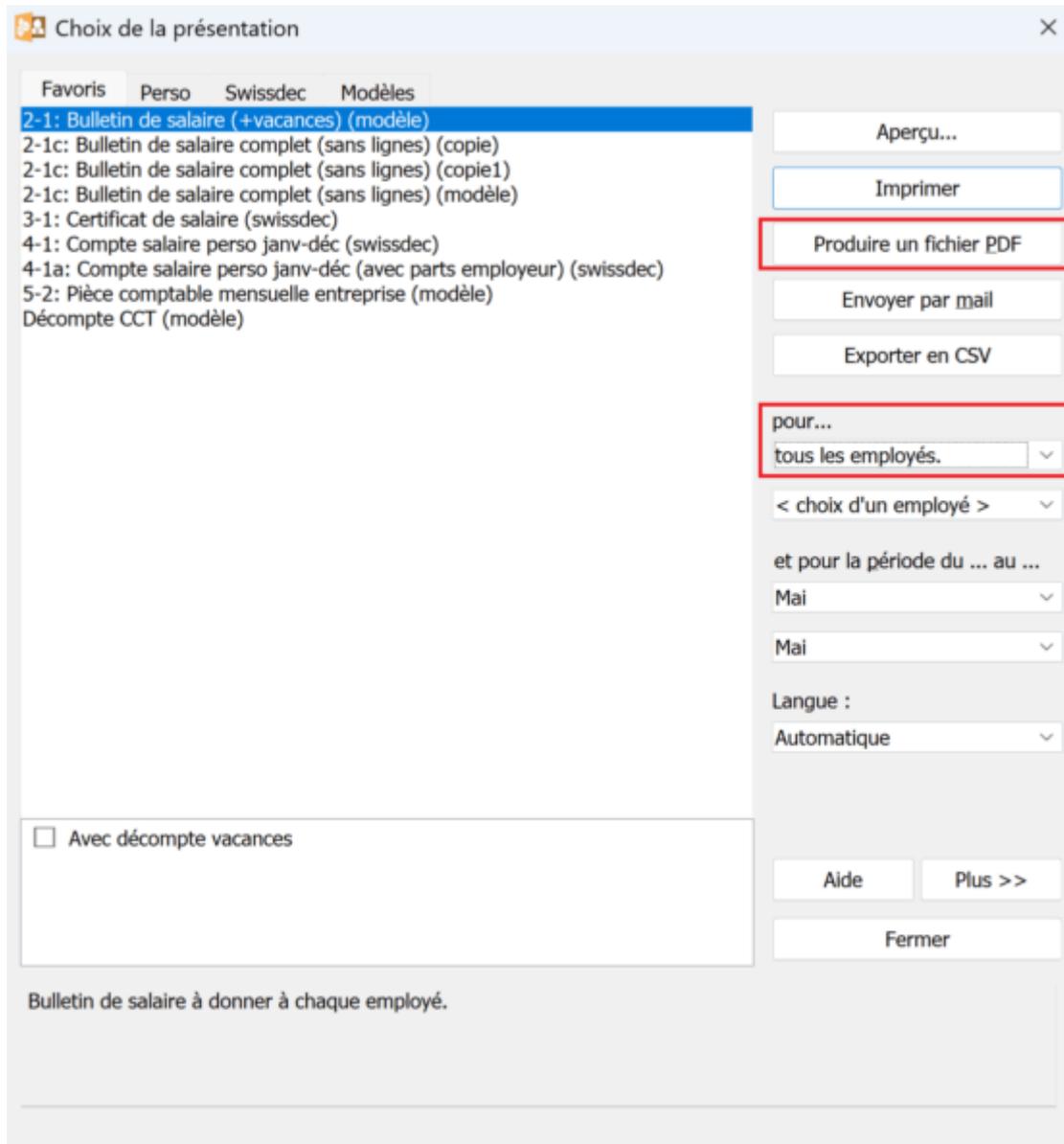
Sélectionnez le fichier **.csv** concerné, et procédez à l'importation des données :



Les différentes données saisies dans tipee sont automatiquement intégrées à Crésus Salaires, et les salaires concernés sont (re)calculés en fonction des informations transmises (nombre d'heures effectuées, frais de déplacement, frais de repas, etc.).

#### Transmission des bulletins de salaire à tipee

Vous pouvez ensuite *produire un fichier PDF* pour tous les bulletins de salaire concernés via le menu *Imprimer* :



Il ne reste plus qu'à glisser-déposer ces fichiers PDF dans tipeg et à les placer dans le répertoire sécurisé correspondant, sous la section *Documents* de l'application.

L'articulation entre tipeg et Cresus Salaires a fait l'objet d'un webinaire [disponible en ligne](#).